

Prêt d'honneur créateur - repreneur

INITIATIVE PAYS DE SAVERNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise d'Initiative Pays de Saverne a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création, de reprise et de développement d'entreprise de tous secteurs.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les investissements éligibles au dispositif sont :

- le matériel,
- le BFR.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- les entreprises agricoles sauf circuits courts,
- les activités de promotion et de locations immobilières,
- les activités d'intermédiation financière sauf rachats d'entreprises.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 5 000 et

10 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 3 à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Pays de Saverne.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE PAYS DE SAVERNE

Pays de Saverne Initiative

- 31 Rue de la Vedette
67700 SAVERNE Cedex
Téléphone : 03 61 58 96 20
E-mail : info@initiative-paysdesaverne.org